



Recommandation 52 (1950)¹

Création d'une Armée européenne

L'Assemblée désireuse d'exprimer son attachement au maintien de la paix et résolue à soutenir l'action entreprise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour défendre les peuples pacifiques contre l'agression, demande la création immédiate d'une armée européenne unifiée, sous l'autorité d'un ministre européen de la Défense, soumis à un contrôle démocratique européen, et agissant en coopération avec les États-Unis et le Canada.

1. Adoptée le 11 août 1950, en conclusion du débat sur le rapport et le message adressés par le Comité des Ministres à l'Assemblée. Voir Doc. 47.

